

**Complément d'avis n°2023/12
relatif à l'accréditation de
l'Institut supérieur d'informatique, de modélisation
et de leurs applications
de l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne**

Objet

Accréditation sous réserve émise dans l'avis n°2023/12 concernant la transmission d'un syllabus finalisé.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par Institut supérieur d'informatique, de modélisation et de leurs applications de l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne,
- Vu la note de synthèse établie par Rodolphe REVERCHON, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 14 mai 2024,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport transmis par l'école et lève en conséquence la réserve d'accréditation.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 14 mai 2024.

Le vice-président,
Fabrice LOSSON

